

Privilège—M. Lalonde

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Depuis le 9 octobre, date de l'ouverture de la session, la question de l'énergie n'a cessé de préoccuper tous les Canadiens, non seulement les députés de la Chambre, mais aussi tous les gouvernements du pays. Ce gouvernement refuse continuellement de répondre et essaie constamment de louver et d'embrouiller les questions les plus simples. Toutes sortes de bruits circulent. Le gouvernement a eu toutes sortes de contacts avec les provinces pour leur expliquer ses propositions dans le domaine de l'énergie. Par contre, les députés qui représentent le peuple canadien n'ont pas réussi à obtenir du gouvernement qu'il dévoile ses propositions et sa politique.

● (1220)

Tant que nous serons traités dans cette Chambre de la façon que le gouvernement traite l'opposition à propos d'une question aussi importante que la question énergétique, nous allons nous fatiguer de toujours poser des questions sans jamais recevoir de réponses. Nous sommes obligés de deviner les réponses. Nous en sommes réduits à supposer, dans nos questions, les intentions du gouvernement. J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que le gouvernement entendra vos exhortations et qu'il nous répondra à l'avenir.

M. l'Orateur: J'espère qu'en manifestant mon désir de voir une plus grande participation s'établir pendant la période des questions, je ne nous ai pas entraînés à discuter d'une question qui ne pourrait autrement faire l'objet d'un débat. En toute impartialité, je dois accorder le même temps au ministre de l'Énergie ou au leader du gouvernement à la Chambre selon le cas, pour leur permettre de répondre à cette question de privilège.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon intention n'est pas de répondre à cette question, car elle n'est pas de mon ressort; par contre, le fonctionnement de la Chambre m'incombe. Je tiens à faire remarquer à Votre Honneur un usage regrettable qui semble s'être répandu ici. Je veux parler de la pratique consistant à prolonger la période des questions sous la forme d'une question de privilège.

M. LeBlanc: Vous savez de quoi vous parlez.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'aimerais faire valoir qu'à mon avis, la question de privilège se justifie lorsqu'un député a été empêché de parler librement à la Chambre des communes, comme il en a le droit. Une question de privilège n'est pas un grief. Malheureusement, nous n'avons aucune procédure de grief.

En fait, malheureusement, les questions de privilège ont servi de prétexte pour prolonger la période des questions. Loin de moi l'idée qu'il faudrait limiter d'une façon quelconque la liberté de parole à la Chambre des communes. Néanmoins, je me permets de faire valoir qu'il ne faudrait pas autoriser de questions trop longues d'une part et de réponses trop longues d'autre part. Voilà ce que je pense.

J'en ai discuté ouvertement avec Votre Honneur à la Chambre des communes. Nous devons être très prudents dans l'application du Règlement lorsqu'il s'agit des privilèges des députés.

[M. Lalonde.]

tés. Le Règlement ne doit pas être trop assoupli. Il ne faudrait pas chercher à prolonger la période des questions de la façon que j'ai signalée en soulevant des questions qui en fait, constituent des griefs. Cela entrave le bon fonctionnement de la Chambre des communes.

Les députés sont notamment en droit de supposer que la période des questions sera bien une période de questions, que les députés d'un côté comme de l'autre n'auront pas à entendre des griefs présentés sous le couvert de questions de privilège alors que notre Règlement ne permet pas de faire entendre les griefs. Les débats ont leur place à la Chambre des communes. Ces débats légitimes ne doivent pas être limités par la prolongation de la période des questions.

Je me permets de soulever cette question, car en tant que leader du gouvernement et aussi je suppose, leader de la Chambre des communes, je le répète, je m'inquiète un peu de l'usage qui semble se répandre.

Je tiens à dire au nom du premier ministre (M. Clark), du gouvernement et des députés de mon parti que si l'un d'entre nous s'égare dans de trop longues réponses dans des domaines où cela ne nous semble pas justifié, nous acceptons que la présidence intervienne. Il faudrait également que mes amis acceptent la même chose et je suis sûr qu'ils sont d'accord en ce qui concerne les questions.

M. Lalonde: Donnez-nous des réponses.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai bon espoir qu'on s'en tiendra à ces dispositions. J'ai simplement voulu donner une indication à Votre Honneur de ce qui me paraît être l'humeur de la Chambre. Je siégeais dans l'opposition il n'y a pas si longtemps.

Une voix: Et vous y reviendrez bientôt.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je connais trop bien les frustrations que peut engendrer ce que l'opposition considère ordinairement comme une absence de réponse. En toute déférence, le point soulevé n'est ni une question de privilège ni un rappel au Règlement. Je pense que nous avons fait fausse route. Depuis quelques jours, j'observe de près ce qui se passe et j'ai cru de mon devoir de le signaler à Votre Honneur.

M. l'Orateur: Je pense que les deux côtés ont eu l'occasion de dire ce qu'ils avaient à dire. Chose certaine, ce n'est pas la procédure qui est en cause.

M. ANDRAS—STATISTIQUE CANADA—LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR INDIRAIT LA CHAMBRE EN ERREUR

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, la réponse que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a donné à nos questions sur Statistique Canada et sur les bruits qui courent constitue, à mon avis, une question de privilège. Je ne m'en prends pas uniquement au fait que le président du Conseil du Trésor semble me reprocher de ne m'être jamais adressé à Statistique Canada car, de notre temps, Statistique Canada faisait rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce, non pas au Conseil du Trésor. Le gouvernement a introduit un nouveau système et c'est son droit, mais la critique est injustifiée.